



MAIRIE LE BELLAY EN VEXIN

Envoyé en préfecture le 22/02/2022

Reçu en préfecture le 22/02/2022

Affiché le

ID : 095-219500543-20220218-07_2022-DE

EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°07

DATE DE LA CONVOCATION 11/02/2022	L'an deux mille vingt-deux Le dix-huit février à dix-huit heures et quarante-cinq minutes
DATE D’AFFICHAGE AU PUBLIC 11/02/2022	Le conseil municipal régulièrement et légalement convoqué s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. BAZOT Ludovic, maire de la commune
NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 10 Présents : 10 Absent(s) : 0 Votants : 10	Étaient présents : Alain PIGEONNIER – Elizabeth DUFOUR – Patricia BAZOT – Olivier MAUGER – Olivier FLIGNY – Sylvain GUICHARD – Laurent RONDEAU – José MATIAS CARVALHO DE MOURA – Isabelle ROBERT Secrétaire de séance : Sylvain GUICHARD Le quorum étant atteint durant toute la délibération
DÉLIBÉRATION N°07 OBJET : Vidange puisards rue des Bons Garçons	Les 4 puisards de la rue des Bons Garçons en période de pluie dégorgent régulièrement. Ils n’ont jamais été curé. Nous n’avons trouvé aucune trace sous les anciennes mandatures de ce type de travaux. La société NEELS a été sollicité pour la réalisation d’un devis pour le curage des puisards. Pour le temps nécessaire à la réalisation des travaux, il est difficile de le déterminer à l’avance. Suivant la profondeur des puits d’infiltrations, la densité des boues, le taux de siccité, la dilution nécessaire à leur extraction, le temps alloué pour chaque ouvrage peut être très différent. La société NEELS propose donc pour ces opérations de travailler à l’heure, le temps estimé est de 14 heures .

Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :
Grande Rue Prolongée
95750 LE BELLAY-EN-VEXIN
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : mairie@lebellayenvexin.com
Site : www.lebellayenvexin.fr
Jours & horaires : du lundi au jeudi 9h à 13h (fermé mercredi)
Vendredi 14h à 19h Permanence élu : samedi de 10h à 11h30



L'intervention consiste à la mise à disposition d'un camion hydrocureur 26 tonnes doté d'une pompe à vide de 3000 M³/H équipé d'une potence et d'une pompe à haute pression de 175 bars à 320 litres minute avec le personnel.

Le devis est de 2 212 euros HT (pouvant être réévalué +/-) auquel il faut ajouter la prise en charge de la boue **45 euros du m³**.

Si une intervention doit avoir lieu, il est préférable de la réaliser en été.

Mme DUFOUR demande si le syndicat a été contacté afin de savoir si nous pouvons disposer d'une aide financière, le maire lui répond par la négative mais se charge dès lundi de les contacter.

Le conseil municipal après en avoir délibéré procède au vote à main levée à la demande de la majorité des conseillers :

VALIDE à l'UNANIMITE le devis de la société NEELS pour la réalisation des travaux de curage et de vidanges des 4 puisards

CACHET MAIRIE



Fait à le BELLAY EN VEXIN, le 21 février 2022

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Ludovic BAZOT